DIMANCHE 15 JANVIER 2023 – « HOMÉLIE » SUR L'EUCHARISTIE (1)

LE TEMPS DE LA PAROLE

Dans la constitution du concile Vatican II, *Sacrosanctum concilium,* les Pères ont demandé ceci : *« Pour présenter aux fidèles avec plus de richesse la table de la parole de Dieu, on ouvrira plus largement les trésors bibliques pour que, dans un nombre d'années déterminé, on lise au peuple la partie importante des Saintes Écritures »* (S.C. 51).

Comme dans la synagogue où les croyants juifs ouvrent les rouleaux des Écritures et lisent la Parole (cf. Lc 4, 16-17) , les chrétiens ouvrent le Livre de la Vie lorsqu'ils se rassemblent pour l'Eucharistie. La restauration de la liturgie, voulue par les Pères du concile Vatican II, a permis que nous lisions les évangiles de saint Matthieu, saint Marc et saint Luc en trois ans. Chaque dimanche nous sont donc proposés quatre textes différents :

- **le premier**, extrait de l'Ancien testament, la Première Alliance, prépare l'Évangile et nous apporte le témoignage de nos « frères aînés » dans la foi dans leur écoute de Dieu et de sa justice.
- **Le psaume** nous permet de prier avec les croyants de la Bible et des innombrables priants, qui, par lui, à travers les âges, se sont tournés avec confiance vers le Seigneur.
- **Le troisième** texte est extrait des Actes, des Lettres des Apôtres, parfois de l'Apocalypse. Il nous dit la foi de nos pères.
- Par **l'Alleluia,** les chrétiens chantent leur joie de savoir le Christ vivant. C'est toujours le chant de Pâques. Alleluia veut dire : *gloire au Seigneur !*
- **L'évangile** est alors proclamé solennellement par le prêtre ou le diacre. Dans les plus anciennes traditions (par exemple saint Hyppolite de Rome, 150 après J.C), c'est le président qui lit l'évangile et fait l'homélie.

Regardons le mouvement même de cette liturgie de la Parole :

1. Le 1er lecteur annonce : *« lecture du livre... d'Isaïe »*, par exemple. Puis à la fin de cette lecture, il déclare à l'assemblée : *« Parole du Seigneur »* et elle répond : *« Nous rendons grâce à Dieu ».* Oui, elle rend grâce à ce Dieu qui entre en conversation avec l'homme à travers les mots d'autres hommes, nos frères dans la foi. Elle reconnaît dans le récit de ce long compagnonnage la Parole même de son Dieu.
2. Cette même Parole, elle la chante dans le psaume.
3. Le 2ème lecteur fait la même chose après la seconde lecture.
4. Par l'alleluia, l'assemblée accueille le Seigneur qui va lui parler. C'est pourquoi l'assemblée se met debout, comme toujours quand nous professons notre foi dans le Christ ressuscité, et la Parole faite chair est vivante à jamais.
5. Avec le prêtre ou le diacre, nous traçons sur nous trois signes de Croix. Sur notre front, nous prions l'Esprit de nous donner l'intelligence des Écritures, sur nos lèvres ; nous demandons au même Esprit de nous donner d'annoncer l'Évangile en vérité ; sur notre cœur enfin, pour que, dans l'Esprit, nous accueillions l'amour de Dieu et devenions des êtres d'amour. Quand les deux disciples quittent Jérusalem pour regagner Emmaüs, dépités par la mort de Jésus, en qui ils avaient pourtant cru, ce

dernier les rejoint. Les deux compagnons ne le reconnaissent pas. Le Christ leur demande de quoi ils parlaient et les laissent raconter jusqu'au bout les « événements » qui se sont déroulés à Jérusalem. Tout est fini. Ils rentrent chez eux. Alors Jésus leur dit : *« Esprits sans intelligence, cœurs lents à croire tout ce qu'ont déclaré les prophètes !... Il leur expliqua dans toutes les Écritures ce qui le concernait »* (Lc 24,25…27). Ce triple signe de croix, tracé sur notre corps, est aussi un appel à laisser le Seigneur nous faire comprendre qui il est et une prière à l'Esprit Saint pour qu'il touche notre intelligence et notre cœur.

6. Le prêtre ou le diacre dit : *« Évangile de Jésus-Christ selon saint... »*, l'assemblée rend alors louange au Christ. Puis, la lecture achevée, le prêtre ou le diacre présente l'évangéliaire à l'assemblée et lui demande d'acclamer la Parole de Dieu et, elle, de répondre : *« Louange à toi, Seigneur Jésus ! »*. Dans la foi, elle proclame que c'est Jésus, la Parole de Dieu. Il est le Verbe de Dieu, le Verbe fait chair, qui éclaire toutes les Écritures et leur donne sens. Aussi l'assemblée ne peut-elle jamais être privée de cette profession de foi. Il arrive en effet que l'on reprenne indument l'alleluia après la proclamation de l'évangile.

Cette liturgie de la Parole continue par **l'homélie**. *« Elle est nécessaire pour nourrir la* vie *chrétienne »* (PGMR 65). Par elle, le prédicateur *« explique à partir du texte sacré les mystères de la foi et les normes de la vie chrétienne »* (SC 52).

En réponse à la Parole qu'elle vient d'entendre, **l'assemblée professe le mystère de la foi** qui lui a été ainsi révélé et que l'Église se transmet sous la forme de symboles. Le symbole est ce qui réunit et qui forge l'unité d'un groupe. Et, en proclamant notre foi, nous affirmons que la foi est un don. Un don de Dieu qui passe par l'Église dans sa tradition, c'est à dire dans sa mission de transmettre.

Puis pour conclure, le peuple de Dieu exerce son sacerdoce baptismal. Il *« présente à Dieu la prière pour le salut de tous »* (PGMR 63), **la prière universelle.** Écoutons le concile : *« La 'prière commune' ou 'prière des fidèles' sera rétablie après l'évangile et l'homélie, surtout les dimanches et fêtes de précepte, afin qu'avec la participation du peuple, on fasse des supplications pour la sainte Église, pour ceux qui détiennent l'autorité publique, pour ceux qui sont accablés par diverses nécessités, et pour tous les hommes et le salut du monde entier »* (S.C. 53).

Il est bon de rappeler ici que « liturgie de la Parole et liturgie eucharistique constituent ensemble « un seul et même acte de culte » ; en effet la table dressée pour nous dans l'Eucharistie est à la fois celle de la Parole de Dieu et celle du Corps du Seigneur » (CEC 1346). Et le concile de préciser : *« Les deux parties qui constituent en quelque sorte la messe, c'est à dire la liturgie de la parole et la liturgie eucharistique, sont si étroitement unies entre elles qu'elles constituent un seul acte de culte »* (S.C. 56).

Par et dans sa Parole, le Seigneur assure l'assemblée de sa présence.